

Direction de la Voirie et des Déplacements  
Direction des Espaces verts et de l'Environnement  
Direction de l'Urbanisme

**2016 DVD 63 DEVE DU** : Réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation.

## COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement de sept places parisiennes, dont les orientations ont été présentées au Conseil de Paris lors de la séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015, a fait l'objet d'une phase de concertation préalable consécutive à l'arrêté du 17 juin 2015 pris en application du code de l'urbanisme. Les objectifs approuvés pour cette opération sont rappelés ici :

- Requalifier et rééquilibrer l'espace public au profit des piétons, des circulations douces et de la présence du végétal,
- Diversifier et intensifier les usages de l'espace public,
- Assurer l'accessibilité à tous,
- Améliorer le lien de chaque place avec son environnement proche.

Cette concertation intense et riche s'est achevée après notamment plusieurs réunions publiques de restitution les 12 janvier, 4 et 8 février. Le bilan en a été récemment arrêté marquant la fin de la phase formelle de consultation du public. Il ressort de cette consultation que les problématiques d'aménagement identifiées sont largement partagées, et les nombreuses participations ont largement permis de nourrir la réflexion pour enrichir le projet. Ces échanges se poursuivront tout au long du projet et le public continuera d'être associé aux prochaines étapes.

Le travail déjà engagé avec les services de l'Etat sur divers sujets tels que le patrimoine et la circulation doit, par ailleurs, se poursuivre.

Après l'exposé du déroulement de la concertation préalable, ce sont les principaux enseignements tirés de cette phase importante de consultation, permettant de poursuivre l'élaboration du projet, qui sont présentés ici.

## MODALITES ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Lors de la séance des 17,18 et 19 juin 2014, votre assemblée a approuvé les modalités de passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation et la programmation sur les places et espaces publics et m'a autorisé à signer les marchés correspondants.

Des études de diagnostic et de premières réunions de réflexion avec les conseils de quartier se sont tenues de novembre 2014 à février 2015.

Un premier séminaire de travail en mai 2015 a permis de tracer des pistes sur la méthode de conception à adopter.

La concertation préalable a été lancée par l'arrêté N° 18095 du 17 juin 2015 publié au BMO du 23 juin 2015.

Lors de la séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015, votre assemblée m'a autorisé à conclure les marchés et avenants relatifs au projet de réaménagement des sept places parisiennes concernées. Dans l'arrêté n°18095 du 17 juin 2015 portant sur les objectifs poursuivis par la Ville de Paris concernant le réaménagement des places, la ville de Paris a défini les outils réglementaires pour mener à bien la concertation. Les dispositifs suivants ont été définis :

- la possibilité de déposer des observations, avis et propositions sur la **plateforme participative** « Madame la Maire, j'ai une idée »
- la mise à disposition du public, sur le site internet de la Ville, des **informations** relatives au projet de réaménagement des sept places,
- une **exposition dans les mairies concernées** (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements) pendant une durée minimum de 5 semaines,
- la **mise à disposition d'un registre** destiné à recevoir les contributions et les remarques des visiteurs sur l'ensemble des places, pendant une durée minimum de 5 semaines, dans les mairies d'arrondissement concernées.

La concertation a été ouverte le 20 juin 2015 et s'est achevée ce mois-ci. L'objectif de la concertation était de faire s'exprimer l'ensemble des Parisiens sur le projet, mais également de réunir les avis et les propositions des habitants de la métropole des touristes et de certains publics particuliers. La multiplication des outils de concertation a permis de toucher un large panel de participants.

Ainsi, la ville de Paris a décidé la mise en œuvre de nombreux dispositifs allant au-delà des pratiques habituelles de la concertation (affichage, registre et réunion publique) afin de favoriser l'expression de paroles citoyennes diversifiées.

La **concertation grand public** a été organisée selon les différentes voies de contributions suivantes :

- Un événement de lancement organisé place de la Bastille le 20 juin 2015
- Une concertation en ligne avec la campagne de concertation "Réinventons nos places" sur le site de « Madame la Maire j'ai une idée » du 20 juin au 25 septembre et des informations sur le site paris.fr
- Un dispositif d'information avec une exposition dans les mairies d'arrondissements concernés du 20 juillet au 25 septembre 2015.
- La tenue de registres dans les mairies des 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e, 20e arrondissements du 20 juillet au 25 septembre 2015.

Complétées par

- 8 réunions publiques locales
- Des stands ou ateliers dans le cadre de 3 forums (forums des associations du 5<sup>ème</sup>, du 12<sup>ème</sup> et du 13<sup>ème</sup>, forum de la démocratie locale du 11<sup>ème</sup>)
- 7 marches exploratoires et 8 ateliers participatifs
- Des entretiens individuels avec des acteurs clés tels que la bibliothèque Sainte-Geneviève, JP Garcia Organisation ou encore la Pinacothèque

- Des réunions spécifiques d'échanges avec les associations de cyclistes, de personnes en situation de handicap, spécialisées dans le domaine de l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'espace public
- Des questionnaires sur site sur différentes places (370 réponses collectées)
- Des rencontres sur site via l'application mise en place
- Une concertation avec les enfants via un concours de dessin

Ce sont au total plus de 1800 contributions et environ 1500 personnes rencontrées qui ont enrichi les réflexions sur les sept places.

## **PRESENTATION DU BILAN :**

Trois thématiques principales se sont dégagées des contributions et débats : accessibilité, transports et déplacements (1), embellir l'espace public et développer la végétalisation (2), construire des places conviviales avec une multiplicité d'usages (3). Des contributions portant sur d'autres thèmes, l'innovation, l'économie circulaire, la concertation elle-même, la conduite du projet, les budgets ont été reçues et sont développées dans le bilan annexé.

### **1- Accessibilité, transports et déplacement**

**La thématique « déplacements et accessibilité » a reçu le plus grand nombre de contributions (39,7% des contributions écrites). Comment conjuguer efficacement les différents modes de transports ? Comment partager l'espace public entre piétons, cyclistes et automobilistes ? Alors que beaucoup de contributeurs prônent une plus juste distribution de l'espace public en faveur des modes doux, d'autres s'inquiètent de la saturation des flux automobiles dans le centre de Paris.**

Dans leur grande majorité, les contributions font un constat négatif sur la circulation automobile à Paris, reconnaissant les nuisances sonores et la pollution liées à la congestion du cœur de ville.

Cependant, il est possible de distinguer deux positionnements. Certains prônent la diminution des voitures et le développement des déplacements à pied et en vélo alors que d'autres participants estiment qu'il est important de maintenir une fluidité des circulations et appréhendent la réduction de la place de la voiture.

Les participants ont souligné que les traversées piétonnes sur les places sont souvent longues et difficiles.

Les places circulaires organisées en carrefour giratoire telles que les places d'Italie et de la Nation possèdent des squares centraux difficilement accessibles. Ces espaces restent peu fréquentés à cause de leur manque d'accessibilité.

La majorité des contributeurs souhaitent une amélioration des déplacements piétonniers. Il s'agit de partir du piéton afin de réorganiser les autres types de flux : voitures, vélos.... Les attentes sont donc fortes en matière de sécurité et de confort de cheminement, et la cohabitation des différents modes de transport est un enjeu majeur pour le réaménagement des places parisiennes.

En matière de déplacements cyclables, les participants souhaitent des pistes cyclables sécurisées qui s'inscrivent en continuité des aménagements existants et soient mieux repérables grâce à une signalétique adaptée.

Le développement de zones de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons) est souhaité par certains qui y voient un moyen de mutualiser l'espace public. Néanmoins d'autres personnes soulignent que la cohabitation entre véhicules, vélos et piétons peut être vécue comme anxiogène voire dangereuse.

Par ailleurs, les places sont également des nœuds d'intermodalité pour les usagers. Les participants ont souligné que les places étaient bien desservies, ce qui représente un véritable atout.

Cependant l'accessibilité et la lisibilité des transports en commun est parfois difficile à appréhender pour l'usager. C'est pourquoi les participants souhaitent améliorer leur lisibilité via des emplacements et une signalétique adaptée.

De l'ensemble des propositions sur ce thème se dégagent les points principaux suivants :

- Donner plus de place aux piétons
- Faciliter les cheminements piétons en privilégiant les traversées en une fois et en facilitant l'accessibilité des espaces d'agrément
- Favoriser la lisibilité des transports en commun et l'intermodalité
- Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables sécurisées
- Désencombrer l'espace public

## **2- Embellir l'espace public et développer la végétalisation**

**La thématique "identité, patrimoine et paysage" se révèle très consensuelle. Les demandes de mise en valeur du patrimoine et de végétalisation sont très soutenues par les participants et représentent 23% des contributions.**

### **Valoriser le patrimoine existant et mettre en valeur l'histoire des places**

Les notions de patrimoine et de mémoire collective ont rencontré un large écho au cours des échanges. Les places de la Nation, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine sont en effet considérées comme faisant partie de l'héritage commun des Français et a fortiori des Parisiens. A leur dimension historique, s'ajoutent des considérations politiques et mémorielles fortes, comme en témoignent les rassemblements populaires à la Nation ou la Bastille, ou bien la panthéonisation de quatre figures de la Résistance en mai dernier.

Durant la concertation, les participants ont souhaité qu'une réflexion soit menée sur la valorisation du patrimoine existant, permettant dès lors de requalifier les places parisiennes par le biais de leur historicité et selon les usages actuels. Il ne s'agit pas uniquement de se référer à l'histoire mais également de renforcer les éléments d'identité de chaque place.

Les participants ont une perception différenciée de la teneur patrimoniale des places. En effet, certaines places telles que le Panthéon et la Madeleine revêtent un caractère solennel plus marqué que Gambetta,

Fêtes ou Italie. Les places de la Bastille et de la Nation portent une forte dimension symbolique soutenue par des événements fondateurs.

Les participants ont insisté fortement durant la phase diagnostic sur le manque de visibilité du caractère historique des places. Leur histoire est souvent méconnue même pour les Parisiens. Les contributeurs estiment que les monuments sont parfois difficilement accessibles, comme la colonne de Juillet ou encore la Madeleine. Certains éléments sont peu perceptibles, tels que la statue de Dalou, les traces de la Bastille ou la présence du canal Saint-Martin, perçu pourtant comme un véritable atout pour la place de la Bastille.

Ainsi, les attentes sont très fortes en matière de valorisation patrimoniale. Les participants proposent de multiplier les panneaux explicatifs ou d'utiliser les outils numériques pour faire appel à la réalité augmentée.

Bien que consensuelle, cette thématique laisse transparaître une inquiétude quant aux personnes ciblées dans le cadre de ce réaménagement. La valorisation du patrimoine permet de renforcer le rayonnement de Paris en termes d'attractivité touristique. Cependant, les participants soulignent qu'il est primordial que ce projet de réaménagement bénéficie de manière privilégiée aux Parisiens.

Il s'agit non seulement de valoriser le patrimoine existant et les perspectives urbaines mais également de renforcer les spécificités de chacune des places. En effet certaines places, sans pour autant disposer d'un monument historique identifiable, bénéficient de façades architecturales de qualité. Les façades des mairies d'arrondissement sur les places d'Italie et Gambetta, par exemple, constituent des repères dans l'espace urbain que les participants souhaitent mettre en valeur.

### **Favoriser la végétalisation**

Augmenter la végétalisation est une demande consensuelle des participants, qui ont également exprimé leur attachement à la végétation existante et leur souhait de la conserver.

Cette demande est modulée selon les places. Bastille, Nation, Gambetta, Fêtes et Italie font l'objet de demandes quasiment unanimes de compléter la végétation existante. Pour les places de la Madeleine et du Panthéon certains participants estiment que l'aspect minéral de ces places concourt à leur spécificité et à leur solennité.

Articulée avec du mobilier urbain, la végétalisation est perçue comme un facteur de convivialité.

À plus grande échelle, les participants soulignent l'importance de connecter les places avec des itinéraires de promenade existants, par exemple entre la place de la Bastille et le viaduc de la coulée verte René-Dumont vers le bois de Vincennes.

### **Les principales demandes sur ce thème "identité, patrimoine et paysage" sont :**

- Augmenter les surfaces végétales existantes
- Créer des espaces verts appropriables sur les places
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique.

### **3. Construire des places conviviales avec une multiplicité d'usages (27,7 % des contributions)**

L'hypothèse de diminuer l'emprise de la voiture sur les places a fait émerger de nombreuses idées d'usages et d'activités.

Il en ressort qu'aujourd'hui les places sont perçues comme des endroits de passage où les Parisiens ne s'attardent pas.

L'implantation de mobilier urbain tel que des bancs, des tables de pique-nique, des chaises longues, des chaises pivotantes, qui permettent de se retrouver en groupe ou de s'installer un moment est vue comme susceptible d'améliorer le confort d'usage, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Il faut toutefois veiller à limiter les nuisances sonores pour les riverains liées à des regroupements nocturnes.

Les demandes sont aussi fortes en matière d'aménagement pratique de type poubelles, toilettes publiques, cendriers afin de favoriser la propreté des places.

Tout en imaginant de nouveaux usages, les participants ont souligné également leur attachement aux usages déjà existants sur les places tels que les boulistes sur la place de la Nation, ou encore les skateurs à la Bastille.

Les propositions sont très diverses et révèlent une large demande en matière d'animations : des concerts, une œuvre d'art, un mur d'expression, un espace de jeux, une projection en plein-air, un mur d'escalade. Des animations culturelles (par exemple pour Bastille en lien avec l'Opéra) et des aménagements adaptés à tous les âges sont attendus.

Les activités sportives et ludiques, notamment autour de l'eau sont également évoquées.

Les riverains soulignent leur volonté de placer l'habitant au cœur du projet, par exemple par le développement des kiosques citoyens ou des kiosques à musique, afin de les réinvestir pour de l'information, des jeux de société mis à disposition, des services entre voisins ou encore une AMAP.

Cependant, les places doivent aussi rester des lieux de respiration et de calme. Il ne s'agit pas d'en faire uniquement des lieux événementiels mais également des lieux du quotidien que les habitants doivent pouvoir s'accaparer librement pour lire, se restaurer, se reposer, se rencontrer, se retrouver.

Les participants souhaitent utiliser les ressources locales voire micro locales afin de générer des animations sur les places parisiennes.

Enfin, les participants évoquent des usages et des aménagements flexibles en lien avec les saisons, suivant les différents moments de la journée (jour/nuit) et avec un travail sur la mise en lumière des espaces et des bâtiments.

Faire cohabiter les différents usages sur des espaces communs nécessite de réfléchir à un fonctionnement global et à une localisation judicieuse de chacun. Etablir le lien entre la surface et le sous-sol est aussi un élément à valoriser dans le traitement des places.

Les points majeurs ressortant sur ce thème sont les suivants :

- Faciliter les pratiques sportives et de détente
- Créer des espaces de vie conviviaux
- Développer des activités culturelles et artistiques

- Installer des mobiliers urbains de confort et de propreté

A l'issue de cette concertation, se dégage une large majorité d'opinions favorables au réaménagement de ces sept places pour les adapter aux usages d'aujourd'hui selon les grands objectifs proposés pour le projet.

### **En parallèle, une concertation spécifique a été menée auprès des partenaires institutionnels, associatifs et acteurs locaux économiques**

Les réflexions menées sur les scénarios de réaménagement des sept places ont été présentées à plusieurs partenaires institutionnels tels que la Préfecture de Police, le Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine et la RATP.

*La **préfecture de Police** estime que son avis doit relever d'une double approche comprenant pour chacun des projets, d'une part l'étude de l'aménagement lui-même et d'autre part l'impact de celui-ci sur le plan de circulation du secteur concerné.*

*L'étude technique n'interviendra qu'au vu des plans de voirie communiqués selon la procédure habituelle. Par ailleurs, la composante circulation revêtira une importance particulière dans cette étude, qui s'inscrira dans les études de circulation globales menées conjointement par la Ville de Paris et la préfecture de Police.*

*La concertation entre les services sur les principes et les types d'aménagements souhaités par la ville de Paris pourra toutefois se poursuivre sur une base technique, durant le temps des études de circulation.*

*Deux réunions de présentation ont été tenues avec les **architectes des bâtiments de France** concernés et le chef du service territorial d'architecture et du patrimoine, afin d'exposer, pour chaque place, le programme d'aménagement décliné suivant 2 ou 3 scénarios possibles. S'agissant de programmes et non de projets d'aménagement, le STAP ne donne pas d'avis à ce stade de finalisation du programme. Les réflexions générales suscitées par ces présentations portent sur la nécessité d'inscrire l'aménagement dans l'histoire de chaque place, son actualité et son devenir. Les architectes des bâtiments de France ont insisté sur la nécessité que les projets aient du sens et soit qualitatifs. Ils partagent l'objectif de désencombrer l'espace public.*

*Leurs recommandations indiquées le cas échéant pour chaque place sont intégrées au bilan détaillé par place joint en annexe.*

**La RATP** a analysé l'impact des scénarios sur les lignes de bus en passage ou en terminus sur les places. Ses observations sont mentionnées dans le bilan spécifique par place joint en annexe.

Elle préconise que le STIF soit associé à la concertation dans la suite du projet dès lors que des points d'arrêt ou des itinéraires seraient modifiés.

De même, les avis du secteur associatif ont été recueillis.

Deux marches exploratoires dédiées **aux acteurs associatifs du handicap** ont été organisées sur la place de la Nation et la place de la Bastille. Ces marches ont été l'occasion d'identifier les points durs et les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite au cours de leur cheminement. Puis une réunion « accessibilité » a eu lieu avec ces associations afin de définir des pistes d'amélioration et des

principes d'accessibilité à intégrer sur chacune des places. Ces usagers souhaitent avant tout pouvoir se déplacer dans l'espace public de manière autonome et sécurisée. Ainsi, ils ont souligné que certaines traversées piétonnes sont difficiles. Les pentes des passages piétons sont parfois très fortes comme sur la place de la Bastille, les bandes de détection et les balises sonores ne sont pas systématiques.

De nombreux obstacles tels que les terrasses de cafés, le mobilier urbain voire les pieds d'arbres situés face à des passages piétons perturbent les cheminements et nécessitent de faire des détours. Les représentants associatifs proposent de mettre des bandes de détection et créer des cheminements sans obstacle. Les personnes déficientes visuelles demandent un fil d'Ariane, c'est à dire une bande de guidage assez large avec une couleur contrastée et un revêtement spécifique afin de se repérer efficacement. Quant à l'éclairage, celui-ci ne doit pas être au sol afin de limiter l'éblouissement. Les emmarchements tels que ceux du parvis de l'Arsenal sont à proscrire au maximum.

Par ailleurs, la question de la cohabitation entre les différents usagers a également été abordée. Les pistes cyclables sont donc envisagées de manière privilégiée sur la chaussée, ou à défaut bien repérées par des dispositifs d'éveil de vigilance. Il est également important que l'emplacement des événements ponctuels ou encore les espaces de jeux pour enfants soient bien délimités.

En termes de repérage, une signalétique spécifique et des systèmes d'informations adaptés (plan en relief, maquette 3D, messages sonores...) sont demandés.

Plus particulièrement, la lisibilité des accès aux transports en commun reste difficile, les représentants associatifs souhaitent donc multiplier la signalétique et le guidage vers les transports en commun. Les stations de bus pourraient être rassemblées afin de favoriser les correspondances.

Enfin, les associations de piétons réclament la multiplication d'assises afin que les personnes âgées, par exemple, puissent fractionner leurs déplacements et des traversées larges.

Une réunion a été consacrée au recueil de l'avis des **associations de cyclistes**.

Elles souhaitent que la vitesse soit limitée à 30 km/h sur les places. De manière générale, il ne leur paraît pas indiqué de prévoir des pistes en pourtour des places qui seraient peu utilisées par les cyclistes car le temps de parcours serait trop long. Ils proposent de simuler les temps de parcours des itinéraires cyclables pour apprécier la pertinence des aménagements.

Ils souhaitent la rénovation ou l'adaptation des surfaces pavées si elles doivent être conservées.

Sur certaines places (exemple de Gambetta) des itinéraires privilégiés par les petites voies adjacentes permettent d'éviter la place très circulée et peu confortable pour le cycliste. Il serait utile de signaler ces itinéraires alternatifs.

Les associations expriment des propositions détaillées place par place pour améliorer les continuités de parcours, la sécurisation des accès et débouchés des doubles-sens cyclables, la signalétique, propositions figurant dans le bilan annexé.

Deux **associations spécialisées dans le domaine de l'égalité d'accès des femmes et des hommes** à l'espace public ont participé à la concertation lors de séances de sensibilisation de l'équipe projet et des réunions de travail et marches exploratoires avec le public ont eu lieu sur ce thème pour la place des Fêtes et la place de la Bastille. Il est rendu compte des résultats dans le bilan annexé.

Selon les lieux, des acteurs locaux, économiques ont été aussi rencontrés : Centre des monuments nationaux, organisateurs de manifestations temporaires,... Il en est rendu compte dans le bilan annexé.

Enfin, afin d'optimiser la concertation partenariale, **deux séminaires de travail** ont été organisés le vendredi 29 mai et le jeudi 19 novembre 2015 rassemblant des experts, des partenaires institutionnels, des élus, des associations et des représentants des mairies d'arrondissement. L'objectif de ces temps de travail collectifs était de bâtir une culture commune autour des enjeux de l'espace public. Ils ont permis de faire se rencontrer différents types d'acteurs, élus, associatifs, techniques, afin d'adopter une démarche pluridisciplinaire pour le projet de réaménagement des places parisiennes. Ces rencontres ont permis de construire ensemble une « boîte à outils » renouvelée afin de construire des espaces publics parisiens innovants répondant aux enjeux actuels.

Le second séminaire était destiné à évoquer les attentes ressorties de la concertation. Les objectifs proposés par l'équipe projet pour chacune des places en conséquence et les différents scénarios travaillés ont été présentés et débattus.

Les experts présents :

- David Sim - Directeur artistique de l'agence Gehl Architectes
- Matali Crasset - Designer industriel (séminaire 1)
- Sonia Lavadinho—sociologue urbaine et anthropologue - Fondatrice de Bfluid
- Cédric Bouteiller - Architecte - Membre du Collectif ETC
- Emma Blanc - Paysagiste DPLG - Lauréate des NAJAP 2007-2008
- Pablo Georgieff - Architecte et paysagiste - Cofondateur de Coloco
- Pascal Le Brun-Cordier - Concepteur de projets artistiques
- Steven Hearn - Ingénierie culturelle - Président de Scintillo
- Chris Blache, urbaniste et spécialiste de la question du genre dans l'espace public (séminaire 2).

A l'issue de ces échanges, la synthèse des objectifs d'aménagement a été finalisée. Ce résultat, décline localement les objectifs d'aménagement proposés qui sont en adéquation avec ceux identifiés lors du lancement de la concertation.

Cette étape a permis de proposer différents scénarii d'aménagement dont certains ont été restitués aux parisiens à l'initiative des maires d'arrondissement pour les places de la Bastille, Gambetta, de la Nation. Le programme du projet, arrêté à l'issue de la concertation et sur lequel la suite des procédures s'appuiera, est soumis à votre approbation dans le cadre d'un projet de délibération.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

La Maire de Paris